

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

**Présents** : Mesdames COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, DE BRUYNE Vincent, FOLCHER Max et KATSAOUNIS Bruce.

**Absents excusés** : Madame BOUCHET Françoise et Monsieur TASSIN Michel

**Secrétaire de séance** : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 11/03/2024

**Nombre de membres en exercice** : 10

**Nombre de membres présents** : 8

**Objet : TRAVAUX CHEMIN COMMUNAL « IMPASSE DES ERABLES » ET TRAVAUX MUR DU CIMETIERE – CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation des murs du cimetière et les travaux de remise en état du chemin « impasse des érables » pour lequel une subvention du Département au titre du FODAC a été demandée.

Afin de pouvoir faire les travaux, dès accord de la subvention, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir les entreprises qui réaliseront ces travaux.

Il présente les devis et invite le conseil municipal à délibérer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Choisit l'entreprise Max FOLCHER – 04200 Les Omergues pour les travaux de rénovation des murs du cimetière et valide le devis pour un montant de 10 395.00 €HT**
- **Choisit l'entreprise BS VOIRIE – 04100 Manosque pour les travaux de remise en état sur chemin communal « impasse des Erables » et valide le devis pour un montant de 16 002.36 €HT**
- **Dit que les travaux seront engagés sous réserve de l'obtention de la subvention**
- **Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, LES OMERGUES le 22 mars 2024,  
Le Maire,  
**Alain COSTE**



Le secrétaire  
Benjamin CHESNEAU

